

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 18 juin 2025 à 20h00

Salle du Gossan de Genolier

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Genolier pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 38 communes sont présentes, représentant un total de 125 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Geneviève Lejeune, Arzier-le-Muids – Danielle Collom, Tartegnin – Vincent Moret, Coppet – Olivier Gudet, Gilly – Richard Grahn et Nathalie Vez, Givrins – Damien Richard, Longirod – Jacques Tschüdin et Nicolas Walter, Rolle – Pascal Riesen et Nicolas Pellet, Gland – Laurent Bachelard, Duillier – Alex Braunwalder, Nyon – Jérôme Humbert, Burtigny – Sylvain Pecoud, Le Vaud.

2. Assermentation :

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

M. Claudio Greco, Vich – M. Philippe Dieffenbacher, Arzier – M. Jean-Daniel Guilloud, Gland et M. Diogo Benido, Vinzel.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour.

Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour est adopté par 125 oui, 0 non et 0 abstention
(Communes : 38 oui, 0 non et 0 abstention)**

4. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente rappelle de transmettre les vacances des commissions avant le 30 juin 2025.

Elle informe que nous n'avons pas encore de salle pour la séance du 8 octobre 2025 et demande de contacter la secrétaire si un délégué a une disponibilité dans sa commune.

5. Communications du CODIR :

M. Olivier Riesen, Responsable politique de l'Economie, présente la stratégie de développement régional 2025-2029 afin de répondre aux exigences du canton, de contribuer à l'essor économique de notre région, de gagner en efficience, de faciliter l'accès aux financements du canton et assurer le monitoring du développement régional.

Il donne ensuite la synthèse du sondage auprès des communes qui ont un intérêt à faire la promotion des projets régionaux, qui approuvent les mesures mise en place pour la recherche de terrain et locaux, qui voient une valeur ajoutée avec la mise en place de la SRGZA. Les communes ont une réelle attente pour l'amélioration des services à disposition des entreprises et souhaitent une meilleure collaboration intercommunale.

M. Olivier Riesen présente un dernier slide sur les axes stratégiques et les objectifs en 4 points : conditions cadres et gouvernance, tourisme et activités régionales, valorisation des ressources et circuits courts, innovations et compétences.

M. Paul Ménard, Responsable politique de l'Economie, informe que notre région aura l'honneur de voir passer le tour de France féminin en 2026.

Il présente le lancement du mandat pour établir un Master plan VTT à l'échelle du Jura vaudois afin de disposer d'une feuille de route commune pour structurer l'offre VTT. Les partenaires sont le Parc Jura vaudois, Région de Nyon, ADNV, ARCAM, Vallée de Joux tourisme. Un soutien financier du canton est en attente. Ce projet devrait démarrer début juillet pour se terminer au printemps 2026.

Il donne ensuite un point de situation sur Télé-Dôle : les travaux du Lapin Blanc seront terminés courant novembre 2025. Une séance avec le Conseil d'administration de Télé-Dôle a eu lieu ce matin sur le sujet de la gouvernance et des statuts. L'idée est d'avoir une réelle prise en considération du Codir de Région de Nyon, des attentes de la CoFin et du canton.

Lors de la séance du 8 octobre 2025, le préavis 55-2025 qui répond au postulat de M. Moret sera présenté. (Postulat pour un développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle). La Commission tourisme va travailler sur ce préavis.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, communique des informations sur les vélos en libre-service. Le contrat avec PubliBike se termine à la fin de ce mois, un appel d'offres a été fait et c'est l'entreprise Lime qui a remporté le concours. PubliBike a fait recours et obtenu l'effet suspensif qui bloque la signature du contrat. Région de Nyon attend la décision juridique cette semaine.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, informe que le 5 juin dernier a eu lieu la signature du projet d'agglomération 5 du Grand Genève. Cette 5^{ème} génération comprend 56 mesures de mobilité pour un total de 536 millions. Pour le district de Nyon, ces mesures incluent notamment les liaisons cyclables Crassier-Eysins et Nyon-Duillier, et la requalification de la RC 1 à Rolle et Perroy. Ce projet d'agglomération va être déposé le 26 juin 2025 à Berne et le Codir espère qu'il sera bien reçu afin d'obtenir le maximum de participation financière fédérale. Pour les agglomérations précédentes le taux était de 40 % et pour les derniers 35 %.

M. Frédéric Mani parle du DISREN qui est soumis à l'approbation des législatifs dans les communes membres. Il y a eu beaucoup de remarques concernant le but optionnel, en particulier sur l'aspect de la solidarité. Le Codir souhaite modifier les statuts afin de sortir ce but optionnel pour qu'il soit

intégré à la Région de Nyon et donc imposé aux membres de Région de Nyon. Le but final est d'avoir les 47 communes du District membres de Région de Nyon.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 05.03.2025

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 05.03.2025, est adopté par 111 oui, 0 non et 13 abstentions
(Communes : 36 oui, 0 non et 2 abstentions)**

Mme la Présidente remercie la secrétaire pour ce procès-verbal.

7. Préavis 51-2025 : Comptes 2024

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Cesare Palmieri, Begnins, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation des Comptes 2024.

M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, informe que la comptabilisation séparée de la carte Explore sera faite dans les comptes 2025.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion poste par poste et rappelle que les comptes ne peuvent pas être amendés.

Les postes 100 – 101 – 110 – 120 – 130 – 140 – 150 – 160 – 170 – 180 – 190 – 191 – 210 – 220 – 230 – 420 – 820 – 830 ne donnent pas lieu à discussion.

Elle ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble des comptes 2024.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, rappelle qu'en 2022 le Conseil avait voté le préavis 13 concernant les cotisations qui avaient passé de 20 à 25, dont 3 pour permettre l'équilibre financier. Maintenant que l'équilibre financier est atteint elle demande si les cotisations vont rester au même montant ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, informe qu'un préavis va être annoncé pour la prochaine séance concernant les cotisations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis 51-2025 est adopté par 123 oui, 0 non et 1 abstention
(Communes : 37 oui, 0 non et 1 abstention)**

8. Rapport de gestion :

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de Gestion (CoGest) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Rupert Schildböck, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoGest qui conclut à l'acceptation du Rapport de gestion 2024.

Mme la Présidente passe la parole à M. Frédéric Mani.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, souhaite donner réponse aux 5 recommandations de la Commission de gestion qui sont les suivantes :

1) *La Commission de gestion recommande au Comité de Direction de mettre en place avec le Bureau du Conseil intercommunal une procédure pour s'assurer que les informations concernant les membres du Conseil intercommunal publiées sur le site web de l'Association Région de Nyon soient toujours à jour.*

Réponse du Codir : Une séance sera organisée avec le Bureau du Conseil intercommunal afin de voir s'il est possible d'améliorer l'échange d'informations au sujet de la liste des délégués. Il faut se rendre compte que l'information n'est par moment pas fournie par les communes. Le Codir fera au mieux pour que l'information soit la plus juste possible, mais rappelle que seule la liste tenue par le Bureau du Conseil intercommunal est la liste officielle.

2) *Pour compléter les informations pertinentes disponibles sur le site web de l'Association Région de Nyon la Commission de gestion recommande que le Comité développe une carte (interactive) du réseau cyclable régional avec les projets achevés, en cours et prévus ; et une carte (interactive) du réseau routier avec les projets soutenus par la Région de Nyon achevés, en cours et prévus. Elle invite le Comité de direction de les référencer dans ses futurs rapports annuels.*

Réponse du Codir : Le Codir ainsi que le secrétariat travaillent déjà sur une carte interactive afin de suivre l'évolution du réseau cyclable. A ce jour cette carte n'est pas suffisamment aboutie pour la publier et le Codir continuera à développer celle-ci en ayant comme but de pouvoir la publier lors du prochain exercice. Les projets routiers comportent toujours des parties cyclables et sont donc présents sur la carte interactive du réseau cyclable.

3) *La Commission de gestion recommande que le Comité de direction renforce encore la publicité pour les subventions et soutiens disponibles dans le domaine de l'environnement, afin qu'un plus grand nombre de projets puissent en profiter.*

Réponse du Codir : Une campagne de communications est prévue cet automne en mettant en avant tous les soutiens et subventions disponibles à la Région. Les soutiens liés à l'environnement seront également mis en avant.

4) *La Commission de gestion recommande que le Comité de direction revoie le fonctionnement de la plateforme RegiONtroc, qui ne sera vraiment utile que lorsqu'elle sera utilisée.*

Réponse du Codir : Une évaluation interne de RegiONtroc est prévue. Il est important d'avoir un peu de recul sur cet outil avant de procéder à cette évaluation. Celle-ci est prévue fin de cette année, début 2026. A savoir que RegiONtroc a été ouvert aux associations communales des communes membres.

5) *La Commission de gestion recommande au Comité de direction de se projeter dans l'avenir en définissant quels sont les domaines et secteurs qui doivent être soutenus pour assurer une place économique forte pour les générations futures. Il ne s'agit pas seulement « d'écouter » les demandes des communes membres, mais de piloter un groupe de réflexion et de s'appropriier la démarche et les résultats.*

Réponse du Codir : La stratégie de développement économique répond en grande partie à cette recommandation.

Le Comité directeur remercie la Commission de gestion pour tout son travail, ses échanges fructueux et ses recommandations.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion, page après page.

Les pages 1 à 5, 6 à 9, 10 à 15, 16 à 19, 20 à 23, 24 à 29, 30 à 33, 34 à 37, 38 à 39, 40 à 45 et 46 ne suscitent pas de discussion.

Elle ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport.

M. Christian Hay, Rolle, s'étonne du document : Est-ce un rapport de gestion ou un rapport annuel ? A qui est-il destiné ? Au sein de la Commission de gestion cela a été évoqué sans en faire une recommandation. Rolle a eu une séance du Conseil communal hier et comme il considère que les clients de la Région sont prioritairement les Communes, il a posé la question à ses collègues conseillers communaux afin de savoir qui a lu le rapport annuel de Région de Nyon, ne serait-ce qu'une fois. Une seule personne l'a lu alors que nous sommes à la 4^{ème} année de la législature ! Il invite le Président du Codir et le Secrétaire général de faire un peu d'introspection en examinant combien de clic de téléchargement du rapport il y a sur le site web, afin d'en tirer des conclusions et savoir s'il faudrait orienter le rapport en fonction du public ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, recommande au non du Codir à tous les délégués de faire un peu de publicité sur ce rapport auprès de leurs Conseils respectifs, puisqu'il semble qu'il n'y ait pas beaucoup de lecture.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<p style="text-align: center;">Le rapport de gestion 2024 est adopté par 123 oui, 0 non et 1 abstention (Communes : 37 oui, 0 non et 1 abstention)</p>
--

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, remercie le Conseil et fait remarquer que pour ceux qui ne veulent vraiment pas lire le rapport, il y a une vidéo de 3 minutes qui résume le rapport sur le site de Région de Nyon.

9. Préavis 52-2025 : Règlement du Fonds régional d'aide au tourisme :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 52-2025.

M. François Vautier, Trélex, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Evelyne Vogel, Trélex, a remarqué que sur le Règlement FRAT, l'article 2 mentionne que la Commission de tourisme est constituée de trois représentantes ou représentants de l'exécutif de chacune des communes disposant d'un Office du tourisme, ainsi que d'une représentante ou un représentant du Comité de direction de Région de Nyon, qui en assure la présidence. Les communes disposant d'un office du tourisme sont St-Cergue, Rolle et Nyon, cela fait donc 9 membres ?

M. Stéphane Jayet, Responsable de politique du tourisme, répond que c'est une personne par commune, soit trois fois un représentant. C'est pour cela que le total actuel de la nouvelle

Commission se monte à 12. C'est afin de privilégier les communes disposant d'un Office du tourisme.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 52-2025 est adopté par 123 oui, 0 non et 1 abstention
(Communes : 38 oui, 0 non, et 0 abstention)**

10. Préavis 53-2025 DISRE : Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2^{ème} étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de la localité de Nyon :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 53-2025.

C'est Mme Corinne Vioget Karadag, Nyon, qui lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui demande d'accepter le préavis

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Investissements (Colnv) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 53-2025.

M. Christian Arnoux, Eysins, lit les conclusions du rapport de la commission Colnv qui demande d'accepter le préavis

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 53-2025 DISREN est adopté par 113 oui, 0 non et 0 abstention
(Communes : 34 oui, 0 non et 0 abstention)**

11. Préavis 54-2025 DISREN : Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 54-2025.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Investissements (Colnv) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 54-2025.

Mme Marinella Page, Bursins, rapportrice lit les conclusions du rapport de la commission Colnv qui conclut à l'acceptation du préavis avec un amendement qui demande une répartition en cercle A et B, soit un coût par habitant 1,5 fois plus élevé pour le cercle A représenté par les communes d'Eysins, Arnex, Borex et Crassier que pour le cercle porteur représenté par toutes les autres communes DISREN, hors commune porteuse du projet.

M. Gérard Produit, Responsable politique de de la Mobilité, explique qu'il faut faire une distinction entre l'arrêt de Chavannes-de-Bogis pris en exemple, car leur arrêt dessert le centre commercial

sans habitation par suite de la demande d'un groupe de communes de Terre-Sainte. L'arrêt de La Rippe est sur un axe régional qui dessert un certain nombre de communes les reliant à un point touristique qu'est la piscine à Chésereux. Il y a notamment les élèves de Crassier et de La Rippe qui se rendent à cette piscine. Cet arrêt dessert principalement un lieu sur la commune de La Rippe et c'est cette localisation qui a fait que le Comité de Direction a estimé qu'il y avait des différences avec l'arrêt de Chavanne-de-Bogis. Néanmoins, le Comité de Direction ne s'oppose pas du tout à la répartition proposée. Les Communes concernées qui payaient 37 centimes par habitants vont payer 55 centimes.

M. Raphaël Dunant, Nyon, demande dans quel cercle porteur est la commune de Nyon qui est la ville de départ de la ligne 810 ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de de la Mobilité, répond que les 2 communes qui se trouvent aux extrémités de la ligne n'ont pas été intégrées par la Commission des Investissements. Il se trouve que Chésereux ne fait pas partie de Région de Nyon. Le Codir a estimé que cette ligne dessert principalement les communes se rendant à la piscine à Chésereux, étant entendu que Nyon a ses propres piscines et, étant au centre de toutes les lignes, devrait participer à tous les financements. Ici Nyon a été considéré comme cercle solidaire et paiera 37 centimes par habitants.

Mme Marinella Page, Bursins, explique que les habitants de Nyon peuvent aller à Chésereux sans cette ligne. Cela évitera que les communes de la ligne 810 doivent descendre à Nyon pour remonter à Chésereux.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement.

**L'amendement est adopté par 97 oui, 13 non et 3 abstentions
(Communes : 30 oui, 4 non et 0 abstention)**

Mme la Présidente ouvre la parole sur le préavis N° 54-2025.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N°54-2025 DISREN est adopté par 112 oui, 1 non et 0 abstention
(Communes : 34 oui, 0 non et 0 abstention)**

12. Nominations statutaires :

a) Président-e

En l'absence des deux Vice-Présidents, c'est Mme Véronique Villaine, Gland, scrutatrice, qui présente Mme Amélie Cherbuin, Coppet, qui se représente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme Amélie Cherbuin, Coppet, est nommée Présidente pour 2025-2026 par acclamation.

b) Vices-président-e-s :

Mme Amélie Cherbuin présente MM. Damien Richard, Longirod, et Jacques Tschudin, Rolle, qui se représentent.

Il n'y a pas d'autre candidat.

MM. Damien Richard, Longirod, et Jacques Tschudin, Rolle, sont nommés Vice- Présidents pour 2025-2026 par acclamation.

c) Scrutateurs :

Mme Amélie Cherbuin présente Mmes Maude Feignoux, Burtigny, et Véronique Villaine, Gland, qui se représentent.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Mmes Maud Feignoux, Burtigny, et Véronique Villaine, Gland, sont élues scrutatrices pour 2025-2026 par acclamation.

d) Scrutateurs suppléants :

Mme Amélie Cherbuin présente Mme Eva Schultz, Bursinel, et M. Thomas Marchand, Coppet qui se représentent.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme Eva Schultz, Bursinel, et M. Thomas Marchand, Coppet, sont élues scrutateurs suppléants pour 2025-2026 par acclamation.

e) Secrétaire suppléante :

Il n'y a pas de candidat-e.

13. Nomination d'un-e délégué-e à la Commission des Investissements :

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, explique qu'il faut remplacer Mme Mausner-Leger, démissionnaire. La Commission est représentée par Christian Arnoux, Eysins – Mme Danielle Collomb, Tartegnin – M. Pascal Colombo, Genolier – M. Frédéric Guilloud, Arzier-Le-Muids, M. Antoine Nicolas, Begnins et Mme Marinella Page, Bursins.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. François Vautier, Trélex, se présente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. François Vautier, Trélex, est élu membre à la Commission des Investissements par acclamation

14. Annonce des préavis à venir et nominations des commissions :

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 55-2025 : Réponse au postulat Moret et consorts du 30 octobre 2024 et demande de crédit pour l'élaboration de la stratégie quatre saisons pour le Massif de la Dôle :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Christine Troillet, Duillier – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Jean-Valentin de Saussure, Mies – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis – M. Yves Blondel, Mont-sur-Rolle

Séance le 21.08.2025 à 18 h

Préavis 56-2025 : Cotisations :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Valérie Issumo, Marchissy – Mme Corinne Vioget-Karadag, Nyon – M. François Vautier, Trélex – M. Jean-François Quiblier, Mont-sur-Rolle et M. Yves Creteigny, Crans

Séance le 26.08.2025 à 18 h

15. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Rupert Schildböck, Gland, a vu dans un article de la presse locale que le Conseil des jeunes va être dissout, il demande ce qu'il en est du soutien financier de Région de Nyon ?

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, répond que tant que ce Conseil existait il était soutenu et le Codir regrette sa dissolution.

M. Roger Brand, Vich, est le délégué du Conseil communal de sa commune qui est hors DISREN. Il informe du Préavis municipal de Vich sur la demande de crédit de CHF 34'000 pour la participation à la finalisation du bâtiment d'accueil et à la restructuration 4 saisons de Télédôle , ce qui équivaut à CHF 29.- par personne comme toutes les autres communes de Région Nyon. Ce préavis a été accepté à une grande majorité par le Conseil communal de Vich.

Mme la Présidente remercie la commune de Vich.

M. Charles Pertusio, Eysins, informe que sa commune va faire un don de CHF 5'000 à la Municipalité de Blatten (touché par un éboulement), il propose que le Codir ou d'autres communes de Région de Nyon fassent une contribution commune ?

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, souligne ce beau geste de la commune d'Eysins. Il informe que plusieurs communes du district ont déjà participé. La Région au travers des communes membres soutiennent déjà bien la commune de Blatten. Pourtant si c'est le désir de l'assemblée, le Comité de Direction exécutera ce qui est décidé.

Mme la Présidente, propose de déposer une motion ou un postulat pour que cela soit pris en compte.

M. François Vautier, Trélex, demande des informations sur le complexe sportif de Colovray dont le préavis a été accepté en 2023, il a appris que les subventions cantonales sont plus importantes et demande si c'est Région de Nyon ou la commune de Nyon qui en profitera ?

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, répond que c'est la ville de Nyon étant donné que la participation de Région de Nyon sur ce projet a été plafonné. Toute subvention supplémentaire que la ville a pu trouver est pour elle.

Prochaines séances : le 08 octobre, le 10 décembre 2025 à Begnins et pour 2026 : le 4 mars et le 17 juin 2026.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Genolier pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 35

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 09 juillet 2025